CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E180364** **VALABLE JUSQU'AU** **19/09/2027**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2019

Raison sociale : GAUDREE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024

Capital : 5 000

18 RUE ROLAND MORENO
ZA ECOPOLE DE LA FOURERIE
35530 NOYAL-SUR-VILAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Rennes 2019B00226

Siret : 847 721 230 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5004721

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 02 99 50 76 02 **Fax :**

Portable : 07 84 17 28 01

Responsabilité légale :
BREIZH TOIT INVESTISSEMENTS (900 041 856) / GAUDREE ALEXIS STEPHANE THIERRY PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.breizh-toit.com/

E-mail : info@breizh-toit.com

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 676 398 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	3	19/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		04/03/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 08:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E180364** **VALABLE JUSQU'AU** **19/09/2027**

ÉDITÉ LE **17/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2019
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Rennes 2019B00226

Siret : **847 721 230 00021**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 5004721

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **GAUDREE**

18 RUE ROLAND MORENO
ZA ECOPOLE DE LA FOURERIE
35530 NOYAL-SUR-VILAINE

Téléphone : 02 99 50 76 02 **Fax :**
Portable : 07 84 17 28 01

Site Internet : http://www.breizh-toit.com/
E-mail : info@breizh-toit.com

Responsabilité légale :
BREIZH TOIT INVESTISSEMENTS (900 041 856) / GAUDREE ALEXIS STEPHANE THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	19/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/02/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 08:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.